la perruque blonde s'était penchée en avant; ses yeux exprimaient une curiosité très vive.

D'un seul mot de Rose, elle avait compris toute l'histoire.

—Ainsi, dit-elle, en intervenant, vous habitez la Nièvre?

—Oui, madame

—Qu'y faisiez vous?

—Mon père est gardé au château de Tavernay, chez M. le marquis de Meilhan. La terre des Ormes qui appartient à M. Ferney est dans le voisinage. M. le baron venait souvent au château et je l'y voyais.... depuis bien des années.

—Alors!......

—J'ai vingt deux ans.... Je ne peux pas toujours rester chez mon père qui n'est pas riche.... Je suis obligée de me suffire.... Je viens chercher une place à Paris.... M. le baron a eu l'obligeance de me donner une lettre pour Madame Lebret....

—Fort bien!.... fort bien! pensait la grosse blonde en se livrant à ses réflexions, mentalement.

Et tout à coup, se tournant vers la première:

—Qu'est-ce que vous pouvez lui donner à cette enfant, si vous la prenez?

—Quarante ou cinquante francs, pour commencer.... et la table.... encore par grande et spéciale faveur.... déclara la Juive avec une grimace très expressive.

—A moins que le baron ne veuille financer en sous-main, insinua perfidement l'autre à demi-voix.

—Sans doute.... sans doute, fit étourdiment Sarah.

De pâle qu'elle était, Rose Brinon devint rouge jusqu'aux yeux.

Malgré le ton mystérieux de la grosse dame elle avait entendu et compris.

—Je vous ai dit que je suis obligée de me suffire, reprit-elle les larmes aux yeux. Je me contenterai de ce qu'on me donnera. Il me faut bien peu de chose.

La grosse blonde secoua la tête.

—Vous croyez! dit-elle amicalement. Illusion de jeunesse! Vous ne comptez pas le loyer, l'entretien, mille autres frais nécessaires. Si vous ne teniez pas à la couture, peut être pourrais-je vous prendre et vous offrir des conditions meilleures.

—Vous, madame!

—Oui, et vous ne seriez pas loin de cette maison dans laquelle M. Ferney vous recommande.

—Où donc?

—Le magasin de fleurs qui se trouve au rez-de-chaussée..... Gabrielle!... dit la Juive.

—Gabrielle, c'est moi, dit l'autre.

—Mais.... objecta Rose.

—Je sais... je sais... fit en souriant la perruque jaune d'or. Vous ne connaissez rien de ce qu'il faut savoir.... C'est un détail sur lequel on peut passer. Il n'est pas plus difficile de chiffonner des rubans sur une corbeille ou autour d'un bouquet que sur un chapeau ou un corsage.... C'est un pli à prendre, un tour de main à acquérir.... Vous semblez très douce, très intelligente....

—Oh! madame....

—Si, si. De plus vous paraissez douée de bonne volonté.... Je me chargerais volontiers de votre éducation. C'est l'affaire de quelques semaines. Ce qu'il nous faut surtout, c'est de la bonne grâce, de la politesse, de la complaisance.... La clientèle est select. Les messieurs des grands Cercles viennent se fleurir. Ils sont d'une politesse exquise, très convenables, il faut l'être avec eux....

—Eh bien! Voilà votre affaire, dit Sarah, sur un signe de Gabrielle. Une bonne place.... Si elle ne vous plait pas, vous reviendrez. Vous verrez madame.... Un étage à monter, c'est bien tôt fait. Vous pouvez dire que vous avez de la chance.

—Vous aurez quatre-vingts francs par mois pour commencer.... Si vous vous formez, et je n'en doute pas, je vous augmenterai.... Je ne suis pas regardante.... Je peux bien vous le dire, ma fortune est faite.... mais le métier est agréable et bon pour s'occuper, se distraire.

La fortune de Gabrielle—de son vrai nom Gabrielle Retoux—était faite, comme elle le disait, mais elle n'était pas fâchée de l'augmenter.

Or, elle entrevoyait toute une affaire, très profitable, à conclure dans l'avenir avec le baron Ferney.

Comme Caroline, elle le connaissait depuis des années.

Le baron Maxime était riche comme Crésus et ladre comme Harpagon, au fond de l'âme, mais dès qu'il s'agissait de ses plaisirs personnels, il ne regardait pas à la dépense.

Rose Brinon valait son pesant d'or.

Gabrielle savait son Paris sur le bout du doigt.

Rose chez elle, dans l'atmosphère embaumée de son magasin, parmi les roses, les œillets et les gardenias, elle ne tarderait pas à y voir poindre le millionnaire qui la recommandait.

On aurait pu croire qu'à travers l'enveloppe de la lettre du baron, la rusée femelle lisait couramment son contenu.

—Je n'insiste pas pour que vous acceptiez ma proposition, reprit-elle, et surtout je ne vous y force point. Cherchez ailleurs, si vous voulez. Vous verrez ce qu'on vous offrira. Vous me plaisez et je suis disposée à faire ce que je pourrai pour vous. Tout le monde vous le dira. Il y a de l'avenir dans le métier.... Je me retirerai un jour ou l'autre et la place sera bonne à prendre, toute chaude.

Rose Brinon était embarrassée. La grosse blonde avait l'air tout à fait débonnaire et obligeante, le cœur sur la main.

—Savez-vous, conclut Gabrielle, ce qui m'intéresse en vous, c'est que vous arrivez de votre village et que ce maudit Paris ne vous a pas encore gâtée. Je suis franche comme l'osier.... Mademoiselle Sarah me connaît. D'ailleurs pourquoi cacherais-je ce que je pense?

Rose consulta la Juive d'un regard anxieux.

Sarah était très liée avec la fleuriste.

Ces deux natures vénales et basses étaient faites pour s'entendre comme les coupe-jarrets d'autrefois.

—A votre place je n'hésiterais pas, dit-elle.. Madame est une amie de M. le baron Ferney, tout aussi bien que la patronne. Vous ne trouverez pas mieux, je crois pouvoir vous l'affirmer. Et puis de l'air, un milieu élégant, la bonne odeur de la mousse fraîche, des fleurs, c'est bien tentant. Si vous saviez combien on a de peine à se placer, même très mal!

L'affaire était enlevée.

Il fut convenu que Rose chercherait une chambre le jour même et qu'elle entrerait au magasin de Gabrielle aux appointements de quatre-vingts francs par mois.

Le flair de la marchande de fleurs ne l'avait pas trompée.

La lettre du baron Maxime Ferney des Ormes était ainsi conçue:

"Ma bonne Caroline,

"Je t'expédie une naïve et charmante "fille du Morvan que ses compatriotes "ont justement surnommée Rose Printemps.

"Je ne te cache pas que j'ai un goût "très vif pour elle. Je te confie son "éducation avec le désir d'en profiter "plus tard, lorsque Paris aura produit "sur cette délicate nature son effet ordinaire.

"Je m'en remets à ta vieille amitié et "à ton expérience.

"Ne néglige rien!

"Ma bourse t'est ouverte, et ce n'est "pas d'hier.

"Uses-en avec ta modération ordinaire.

"Et pose discrètement un doigt sur "tes lèvres de rose.

"Ton ami,

"MAXIME."

Les lèvres de rose étaient une pure flatterie, vraie peut-être vingt-cinq ans plus tôt, mais l'expérience vantée par l'ancien adorateur de l'artiste en robes n'était pas un vain mot.

Le baron Ferney ne perdait rien au change.

La fleuriste en avait plus que la couturière et mademoiselle Sarah devait être une excellente alliée pour elle.

Par malheur pour la promise de Jacques Bailleul, en descendant d'un étage, elle tombait de Charybde en Scylla.

XX

MÉNAGE DE PAUVRE!

En sortant des salons de Caroline Lebret et de son entrevue avec mademoiselle Sarah, Rose marchait plus légèrement.

Elle se sentait déchargée d'un fardeau d'une inquiétude pesante, à peu près comme un voyageur perdu dans la nuit obscure et qui entre dans un village au moment où il désespérait de trouver un gîte.

Quatre-vingts francs par mois, une patronne qui semblait obligeante et facile, bonne personne en un mot, des promesses d'avancement et quelques mystérieuses espérances pour l'avenir, c'était plus qu'elle n'en demandait.

Certainement il aurait fallu être exigeant pour ne pas se déclarer satisfaite.

Rose se le disait.

La pauvre fille n'en espérait pas tant, même avec la protection du baron Ferney.

Son nom avait été un véritable talisman pour elle.

Dès qu'elle l'avait prononcé, le visage de la Juive s'était métamorphosé.

Hautaine et dure auparavant, elle était devenue aussitôt complaisante et souple comme un gant.

Dans son innocence, la fille du garde ne comprenait qu'à demi la puissance de ce nom magique.

Paris [illegible] semble immense et [illegible] comme son étendue est extrêmement limitée.

Des terrasses de Saint-Germain, qui sont à deux pas, c'est à peine si on en devine l'existence.

Ses théâtres, ses fêtes, ses parcs, ses splendeurs, ses délices de toute sorte, pour employer un terme qui lui convient autant qu'à l'énervante Capoue des Romains, semblent appartenir à tous mais ne sont en réalité que l'apanage de quelques-uns.

Lisez les journaux mondains. Vous y verrez sans cesse répétés les noms de ces privilégiés, éternellement les mêmes.

C'est pour eux que l'Etat subventionne l'Opéra, véritable salon commun où ils paradent; pour eux qu'il entretient les allées du Bois où leurs équipages roulent chaque jour, où leurs chevaux piaffent; c'est pour eux que les cabarets à la mode dorent leurs cabinets et chauffent leurs fourneaux; pour eux que les grandes mondaines se font belles et aiguisent leurs avides sourires; pour eux enfin que Paris réserve tout ce qu'il a de bon, de beau, de succulent et de fleuri.

Le baron Ferney était de ceux-là. Il faisait partie du bataillon sacré.

Son nom, Ferney des Ormes, sonnait comme un clairon d'argent.

Son petit nom, Maxime, avait été prononcé par une foule de jolies lèvres, jeunes ou entre deux âges.

Celles de Caroline Lebret avaient fait leur partie dans le concert. Caroline avait débuté dans la vie galante tout en étant employée chez un grand couturier, pour ouvrir boutique ensuite à son profit avec l'argent de ses adorateurs.

Elle avait compté le baron Maxime au nombre des premiers commanditaires de la maison.

Ce sont-là des placements à fonds perdu qui ne coûtent guère à un capitaliste en possession d'un million de rentes.

On peut en dire autant de Gabrielle qui n'avait pas toujours vendu des fleurs.

Le baron Maxime et son oncle avaient connu la fleuriste avant qu'elle n'eût pris sa retraite dans le commerce comme certaines filles repenties entrent au couvent et plus d'une fois ils étaient venus, bras dessus bras dessous, fleurir leurs boutonnières à son magasin et faire la causette dans cette fraîche boutique, agréable comme une serre d'hôtel riche et embaumée comme le printemps lui-même.

L'amoureux de Rose aurait donc pu adresser sa lettre aussi bien au rez-de-chaussée qu'au premier de sa maison de la rue Royale.

Pour être servi selon ses désirs, il pouvait compter sur la bouquetière autant que sur sa locataire du premier.

Mieux encore!

Caroline Lebret, moins vicieuse, plus légère, avec moins de calcul et d'avidité, moins profondément empoisonnée par la corruption de Paris, ne se serait prêtée qu'avec répugnance à certaines manœuvres.

Gabrielle était gangrenée jusqu'aux moëlles.

Née dans un taudis de Belleville d'une vieille actrice de banlieue en proie toute sa vie au démon de la gêne, le pire des mauvais esprits qui nous soufflent aux oreilles d'infernales tentations, avare parce qu'elle avait trop souffert des misères de sa jeunesse, avide d'or parce qu'elle comprenait sa puissance à voir la bassesse des gens prosternés à plat ventre devant ce vilain dieu du jour, elle était cent fois plus dangereuse que Caroline, capable après tout d'un bon mouvement et d'élans du cœur que l'autre n'avait jamais connus.

Le hasard en transportant la fille du garde du magasin de robes et manteaux au magasin de fleurs la jetait donc dans un péril pire que l'autre.

Mais Rose ne s'en doutait pas.

Le doucereux et hypocrite visage de Gabrielle avait, au contraire, produit une favorable impression sur l'esprit de sa nouvelle employée.

En sortant de la maison, Rose s'arrêta avec une satisfaction visible sur le trottoir, devant une boutique aux glaces étincelantes derrière lesquelles des fleurs de toutes sortes étalaient leurs couleurs délicates dans des cornets de porcelaine, des vases aux formes les plus variées, des corbeilles enrubannées et des paniers de jonc doré.

Elle se réjouissait à l'idée d'entrer dans cette maison luxueuse dont la clientèle ne pouvait se recruter que parmi les millionnaires et dont les roses, pour rendre sa pensée par une comparaison vieille comme la création, lui semblaient devoir être sans épines.

Elle se rendit ensuite à son hôtel et fit part à la gérante qui déjà s'était prise d'amitié pour elle du hasard qui lui venait en aide.

Il ne s'agissait plus que de chercher une chambre.

Celle que l'accordeur d'orgues lui avait indiquée était à deux pas de son magasin.

Elle trouva le terrain préparé.

Le bossu avait dit deux mots au concierge et présenté sous les couleurs les plus flatteuses la visiteuse qui se proposait de louer dans la maison.

La cité Vindé est un immeuble considérable bâti aux premiers jours de la Restauration sur des terrains qui alors se donnaient pour un morceau de pain.

Les temps sont changés.

De grandes cours entourées de bâtiments s'enfoncent dans les jardins qui étaient autrefois ceux du ministère des Affaires étrangères illustré par Talleyrand et dont il reste quelques parcelles entre le boulevard de la Madeleine et la rue Cambon.

Le concierge de la seconde cour, un fonctionnaire courtois et d'aspect débonnaire, aux premiers mots qu'elle balbutia d'une voix qui tremblait un peu, lui dit:

—Ah! c'est vous qui êtes arrivée de votre pays?

—Oui, monsieur.

—Avec M. Nestor?....

—Oui, monsieur.

—Vous cherchez une place?

—Oui, monsieur.

—Vous en avez trouvé une?......

—Oui, monsieur.

—Déjà! vous avez de la veine, je veux dire de la chance.... C'est rare, les places.... Si elle est bonne, au moins?....

—Ça, je ne sais pas; je l'espère.

—Vous aviez des recommandations?

—Une seule.... celle de M. le baron Ferney.

—Bigre! Alors, ça ne m'étonne plus... Et vous entrez?....

—Chez la marchande de fleurs, rue Royale....

—Gabrielle?.... Riche maison.... Ce n'est pas de la petite bière.... Mes compliments!

Le concierge ajouta avec un petit geste d'amateur:

—Du reste ça ne m'étonne pas. C'est une chambre que vous voulez?

—Oui, monsieur.

—M. Poquet m'a prévenu. Il vous porte intérêt. Un brave garçon, bon, raisonnable, bien tranquille, et qui travaille comme un ange.... Il a un drôle de métier.... Accordeur d'orgues.... Il répare souvent celui de la Madeleine.... Un bon ouvrier, à ce qu'il paraît.... Et puis, jamais de bruit.... pas une parole plus haute que l'autre.... Ce n'est pas comme son cousin le pâtissier.... un drôle de corps, un farceur! Vous êtes venus ensemble?....

—Oui, monsieur, c'est un bonheur pour moi de les avoir rencontrés.... Ils m'ont donné des conseils....

—Vous voulez voir le local?....

—Si ça ne vous dérange pas.

—En principe, on n'aime pas louer à des demoiselles seules, mais vous avez l'air d'une brave fille.... et M. Nestor m'a dit du bien de vous.... Venez.

Le digne porte-clefs donna quelques instructions à sa femme qui causait au fond de sa loge et, un trousseau de ferrailles à la main, il s'engagea, suivi de Rose, dans un escalier de bonne apparence, monta quatre étages, tourna dans un long corridor aux deux côtés duquel s'ouvraient des portes numérotées comme des cabines de bains, et, parvenu au fond, il s'arrêta devant une d'elles, mit la clef dans la serrure et ouvrit.

C'était le numéro seize.

—Vous voyez celle-là, dit-il, en désignant le numéro quatorze, c'est la porte de M. Nestor.

Il est inutile de décrire le réduit qui s'offrit aux yeux de la jeune fille. Quelle différence avec la maison aux lierres et la jolie chambre à coucher tendue d'andrinople s'ouvrant sur les perspectives enchantées du parc de Tavernay!

Rose fit un retour en arrière et eut froid au cœur.

Cette chambre s'était un cachot en comparaison du paradis qu'elle avait perdu.

Heureusement, la voix du concierge l'arracha à ses pensées.

—Vous serez là comme une petite poule dans un panier, dit-il familièrement. C'est chaud, en plein midi. S'il y a un rayon de soleil, c'est pour vous. Et il ne faut rien pour meubler ça. Deux placards superbes, une cheminée qui va toute seule, et du parquet comme chez un prince. C'est une trouvaille, pas vrai?

—Oui, monsieur.

—Une belle petite cage, ajouta le concierge en riant, mais l'oiseau ne sera pas laid non plus. Ça vous plaît?

—Beaucoup, monsieur.

—Alors, c'est conclu. Deux cent cinquante francs par an, et rien de plus. On n'est pas dur ici. Soixante-deux francs cinquante par terme.... Vous pouvez payer ça?

—Je l'espère, monsieur.

—Les arbres et le jardin sont par dessus le marché, mais on n'en a que la vue. C'est toujours mieux que rien?

—Oh! certes.

Rose soupirait en pensant à ceux de Tavernay, aux vieux noyers des Essarts qui couvraient chacun une boisselée de terre, aux avenues de la forêt où on respirait à pleins poumons. Dans cette espace étroit elle étouffait.

Le concierge la comprit.

—A quoi pensez-vous? demanda-t-il.

Elle répondit simplement:

—Je pense à mon pays.

—Et vous le regrettez?

—Oh! oui.

—Allons! dit le brave homme, du courage. C'est le premier moment qui coûte. Quand vous serez habituée, les choses iront comme sur des roulettes. Il vous faut des meubles. Occupez vous-en. Allez dans une bonne maison et ne vous faites pas voler. Vous serez bien ici.... Personne ne vous fera de misère. Vous verrez.

Ils descendirent.

Au moment de quitter le concierge, Rose lui dit:

—Dois je vous payer quelque chose?

—On a confiance, et puis vous n'emporterez pas la maison, hein?

—Oh! non.

—Il y a cinq francs pour la location.

Elle tira une pièce de cent sous de sa poche et la donna au brave homme qui dit en la remerciant:

—C'est péché de prendre l'argent d'une mignonne comme vous. Vous avez bien fait de venir ici.... Vous ne serez pas malheureuse.

Il rentra dans sa loge, pendant que la jeune fille traversait la cour pour regagner le boulevard.

—Eh bien! demanda la femme au mari, c'est fait?

—C'est fait. Une gentille locataire, ma foi. Il n'y en a pas une de tournée comme elle dans toute la citée où pourtant les jolies filles ne manquent pas. Et c'est jeune, c'est innocent, c'est naïf, c'est doux!....

—Qu'est-ce qu'elle fait?

—Elle entre chez la fleuriste, rue Royale....

—Bah! Déjà!

—Quand l'autre l'a vue, elle l'a prise tout de suite.

—Une maligne bête, cette Gabrielle! En a-t-elle rôti des balais!

—Ça se raconte, mais il y a beaucoup de blagues qui courent les rues. Si on croyait tout ce qu'on dit!

—N'empêche que si elle a arrêté si vite cette petite, c'est à cause de sa figure. Un miroir à prendre les alouettes!

Le concierge se mit à rire.

—Parbleu! Pour sûr que si elle était tournée comme son voisin l'accordeur, avec une bosse dans le dos et des quilles en triangle, la fleuriste ne l'aurait pas mise en montre dans sa boîte.... Après tout, ce ne sont pas nos affaires. Elle est charmante, c'est tout ce que je sais.

La femme grommela entre ses dents:

—C'est bon, elle a toutes les qualités, toutes les herbes de la Saint-Jean.... Nous en recauserons.

Dans la journée la voiture d'un grand magasin apporta un mobilier complet pour la chambre de Rose.

Ce mobilier ne pesait pas lourd et ne coûtait pas cher.

En quelques instants tout fut installé, frotté, mis en place.

Rose avait suivi les instructions de son voisin à la lettre.

Le petit lit de fer avec quelques ornements de cuivre verni était tout simple; deux chaises en bois courbé accompagnaient une commode de noyer, une petite table et une toilette aussi grande que la commode.

Le trousseau était mince: trois paires de draps, six douzaines de serviettes et quelques accessoires.

Deux petits chenets de fonte dans la cheminée et devant, un tapis de vingt-cinq francs qui couvrait la moitié du parquet; enfin, à la fenêtre des rideaux de guipure à quinze sous, relevés par une petite faveur bleue.

Un point. C'était tout.

Rose avait disposé sa chambre avec la prestesse et l'habileté d'une fée.

En faisant sa caisse, elle constata qu'il lui restait trois cent cinquante francs environ comme fonds de réserve.

C'était maigre, mais que d'autres en ont moins encore! Quand elle fut seule, la bougie allumée dans son unique chandelier de verre, elle éprouva du moins une satisfaction. Elle était chez elle! Elle n'entendrait plus les ricanements des mégères de Tavernay! Elle ne verrait plus le visage irrité de son père!

Condamnée comme tant d'autres au travail, en butte aux incertitudes du lendemain, elle possédait deux avantages: le courage et la jeunesse. La santé lui reviendrait et avec la santé, la force.

Et qui sait! Peut-être l'avenir lui serait-il plus clément que le passé.

Après tout, n'avait-elle pas sa conscience pour elle?

La soirée était sereine.

Elle se mit à la fenêtre. A neuf heures, elle contemplait le spectacle des lumières courant aux fenêtres des maisons d'en face, de l'autre côté des jardins, des ombres errant sous les arbres, des voisins entrant en conversation d'un étage à l'autre, par les balcons ou les lucarnes, tandis que le bruit sourd du boulevard et des rues formait une base continue à ces entretiens mystérieux.

A ce moment la fenêtre de l'accordeur s'ouvrit.

Il pencha au dehors son torse mal venu, déparé par sa gibbosité qui le rendait tout petit, et en apercevant sa voisine il lui demanda:

—Eh bien! ce ménage, c'est installé? On vous a bien reçue?

—Grâce à vous.

—C'est que je tenais à vous avoir près de moi. Nous serons bons amis, vous verrez.

—Sans doute.

—Si vous avez besoin de quelque chose, ne vous gênez pas.

—Merci; j'ai ce qu'il me faut.

—Et une bonne place, à ce qu'il paraît?

—Assez bonne!

—Allons, tant mieux; dormez bien. Vous avez le temps de vous fatiguer. A Paris, il faut trimer, mais il n'est pas si mauvais qu'on le dit.... On n'y fait que ce qu'on veut. Bonne nuit, ma payse!

—Bonne nuit, monsieur!

Les deux croisées se fermèrent.

Rose rentra chez elle et alors à sa petite table elle écrivit ce qui suit:

"Mon bon Pivart,

"Je suis à Paris et moins mal que je "ne pensais. Comme il pourrait se pas"ser là-bas des choses que je serais bien "aise de savoir, je vous envoie mon "adresse mais à la condition du secret.

"Je demeure dans une petite chambre "au boulevard de la Madeleine, 17.

"Ne le dites à personne.

"Je veux vivre seule et tranquille "avec mes souvenirs.

"J'ai trouvé une place dans le quar"tier et j'espère pouvoir la remplir et "me mettre promptement au courant.

"Pensez quelquefois à votre petite "Rose bien triste de ce qui est arrivé.

"Je suis très lasse. J'ai couru toute la "journée pour me procurer les objets "qui m'étaient nécessaires. Je vais "dormir et demain j'entrerai chez ma "patronne.

"Les commencements seront peut-être "durs, mais je m'y ferai.

"Adieu, mon père Pivart. De ma fe"nêtre, j'aperçois, tout en bas, au fond, "des jardins, mais qu'ils sont loin de "ressembler aux nôtres!

"Ceux-là, les reverrai-je jamais?

"Adieu, je m'ennuie déjà d'être seule "et si loin, mais c'est le sort qui le "veut.

"Votre affectionnée,

"ROSE BRINON."

"Elle mit l'adresse: M. Pivart, berger "aux Essarts, à Tavernay (Nièvre.)"

Ses yeux se fermaient. Elle laissa tomber ses vêtements sur le tapis et bientôt on n'entendit dans la chambre que le bruit d'une respiration égale, pure comme celle d'un enfant au berceau.

XXI

LE MYSTÈRE DE M. DE RAMBERT.

On trouverait aisément à Paris un échantillon des animaux les plus venimeux, les plus féroces et les plus dangereux de la création.

Les plus séduisants d'aspect ne sont pas toujours les moins à craindre.

La maîtresse de Julie Brault, la grande fille rousse de Saint-Saulge, au Morvan, la compagne de route de Rose Brinon, du bossu de la cité Vindé et du pâtissier de la rue Caumartin, pouvait passer pour un des spécimens les plus remarquables des bêtes à redouter, fauves dévorants ou félins perfides, embusqués dans les broussailles de la grande cité.

Sa femme de chambre l'avait dépeinte en quelques mots,

Elle avait été admirablement belle.

L'était-elle encore?

Oui et non, selon l'expression favorite de mademoiselle Julie.

Elle n'avait plus la fraîcheur de ses vingt ans, les grâces sveltes de la première jeunesse, ni le velouté intact d'une peau de vierge.

Mais elle possédait d'autres avantages et, on peut le dire, d'autres charmes, l'épanouissement d'une appétissante maturité, la science du bien et du mal réveillée par le serpent à notre grand'mère Eve, et tous les talents, toutes les ruses, tous les vices d'une expérience consommée, c'est-à-dire un attrait plus puissant sur l'âme et les sens blasés d'un viveur que les grâces naïves et l'immaculée pureté d'une jeune fille au sourire candide et aux délicates pudeurs.

Avenue Hoche, à la hauteur de la rue Beaujon, à quelque distance de l'Arc-de-l'Etoile, on peut voir un hôtel bâti à l'Italienne et qui n'a rien au somme que de très bourgeois.

Son histoire n'est pas plus remarquable que sa forme.

Il a été bâti il y a une vingtaine d'années par un Péruvien disparu depuis et retourné à ses pampas et à ses guanos.

Comment cet hôtel est-il passé aux mains de sa propriétaire actuelle, ce Péruvien seul pourrait le dire, mais il est loin et ne s'en inquiète guère?

D'ailleurs, qui donc, dans la farandole insensée qui entraîne les Parisiens et les étourdit, a le loisir de s'occuper de ses voisins?

Tout ce qu'on savait aux environs de l'hôtel, c'est qu'il était habité par une femme seule, très tranquille, qui se faisait passer pour veuve et qui s'appelait madame de Brémont

Ses intimes disaient Raymonde tout court.

Quelques-uns l'appelaient baronne.

Tous se trompaient.

Au fond elle n'était ni baronne ni de Brémont.

Son notaire seul aurait pu dire son vrai nom.

Son acte de naissance portait: Louise-Raymonde Collinet, née à Belleville, fille naturelle de Berthe Collinet, en son vivant figurante et choriste de petits théâtres.

Berthe Collinet était morte misérablement comme elle avait vécu.

Sa fille avait mieux réussi et menait un train de femme élégante.

Elle avait sa voiture et trois domestiques dont M. Philippe, le cocher, qui devait être assez mauvaise langue, et Julie Brault, la rousse de Saint-Saulge.

Elle payait ses fournisseurs avec régularité. C'est à peu près la seule vertu qu'ils demandent à leurs pratiques et elle vaut mieux pour eux que tous les papiers de l'état civil ou autres.

Quelques jours après l'installation de Rose Brinon au magasin de fleurs de la rue Royale, vers neuf heures du soir, au premier étage de cet hôtel, dans un vaste boudoir encombré de tentures, de sièges, de tapis et de bibelots de toutes sortes et qui cependant avait un aspect d'ensemble et pour ainsi dire un parfum d'Orient, une femme roulée dans un peignoir de peluche d'un bleu neutre tirant sur le vert, une cordelière serrée autour de la taille, forte à la fois et souple encore, les cheveux blonds tordus en casque, était étendue sur un large pivan, un bras replié sous sa tête, et donnant tous les signes de la fatigue et de l'ennui.

Le boudoir était faiblement éclairé par une seule lampe voilée d'un immense abat-jour de dentelles posées sur un transparent légèrement teinté de bleu.

Des bûches achevaient de se consumer dans la cheminée.

La dame au peignoir de peluche étendit le bras et toucha un bouton de sonnette électrique.

Presque aussitôt, une porte s'ouvrit et une femme entra.

Les trois voyageurs du Morvan, Rose Brinon en tête, auraient immédiatement reconnu la demoiselle de Saint Saulge à ses cheveux rouges et à sa tournure agréable.

Sa peau de rousse semblait plus blanche encore dans sa robe noire toute simple, très collante et dessinant ses formes de belle fille.

—Madame a sonné? dit-elle sans façon.

—Oui.

—Madame veut?....

—Madame s'ennuie, déclara la maîtresse.

—Madame pourrait sortir.

—Pour aller où, grand Dieu?

—A l'Opéra, par exemple.

—Quel jour sommes-nous.

—Mercredi.

—Déjà!

La dame se dressa à demi sur son divan et se laissa retomber en gémissant:

—A quoi bon?... Il n'y a pas de lettres?

—S'il y en avait, madame sait bien que je ne la ferais pas attendre.

—Il ne m'a pas écrit depuis six jours, murmura la maîtresse d'un ton tragique.

La femme de chambre essaya de la consoler.

—C'est que M. le comte doit revenir sans doute.... Peut-être même est-il déjà à Paris.

La dame fit un nouvel effort, s'accouda sur son bras gauche, avança son torse vers la cheminée et secoua la tête.

—Il serait donc arrivé dans la journée, dit-elle; hier il n'était pas de retour.

—Madame s'en est assurée?.... insinua malignement Julie.

La maîtresse répondit sans hésiter:

—Oui.

En même temps, elle se leva d'un mouvement brusque, fit quelques pas et s'adossa à la cheminée.

—Oui, répéta-t-elle, je suis allée hier, vers trois heures, chez M. de Rambert. M. de Rambert était absent. Je ne sais quelle idée m'a prise.... Je suis montée chez lui. Point de domestiques.... J'avais ma clé.... Je suis entrée. C'était une inspiration.

Elle s'arrêta, Un mauvais sourire éclairait son visage.

Mademoiselle Julie semblait parfaitement habituée aux excentricités de sa maîtresse et fort indifférente.

Cette visite compromettante à l'entresol d'un célibataire ne parut pas l'étonner.

Elle en avait entendu d'autres.

Elle s'accroupit devant le foyer et remit un morceau de bois sur les chenets, derrière ceux qui tombaient en cendres.

Madame de Brémont s'affaissa dans un fauteuil bas et dans cette position nouvelle, sa tête se trouva en plein sous la lumière de la lampe.

Julia n'avait dit que faiblement la vérité en vantant, sans chaleur du reste, les charmes de sa maîtresse.

La fausse baronne était blonde et blanche comme sa femme de chambre, mais il y avait entre elles la différence de l'alézan fade et mal lavé du cheval sans race à l'alezan étincelant d'or du pur sang d'Orient.

La maîtresse devait approcher de la quarantaine, mais elle était superbe encore.

Sa peau éblouissante avait la finesse du satin. Ses sourcils admirablement arqués ombrageaient des yeux pleins de feu, étrange dans ce visage pâle.

Le nez aquilin, sans excès, avait quelque chose d'impérieux; les lèvres rouges étaient cruelles, les dents blanches semblaient prêtes à mordre.

Ce qui étonnait surtout en elle, ce qui attirait c'étaient des épaules, des bras et une gorge admirables, vibrantes, voluptueux.

L'ensemble de la personne avait une grâce féline, enveloppante, aristocratique.

Les mains diaphanes étaient polies comme de l'ivoire.

Dix ans plus tôt ce corps souple et frémissant devait être une incomparable et saisissante merveille.

Les restes avaient leur prix.

Le boudoir de Raymonde donnait par deux fenêtres sur l'avenue Hoche.

Il passe beaucoup d'équipages sur cette avenue, surtout dans sa partie haute.

Pourquoi le bruit d'une voiture qui s'approchait, descendant de la place de l'Etoile la fit elle tressaillir lorsqu'elle était restée indifférente au bruit des autres?

On a des pressentiments.

—C'est lui, dit-elle à la femme de chambre,

En même temps elle courut à l'une des fenêtres, souleva les rideaux et regarda au dehors.

Un coupé s'arrêta devant l'hôtel et repartit aussitôt.

Un homme en était descendu et sonnait à la porte.

—Je ne me trompais pas, repéta Raymonde. Julie, laissez-nous.

La demoiselle de Saint-Saulge ne répliqua rien. Elle rangea en battant en retraite deux ou trois sièges déplacés, donna un coup de main à droite et à gauche et disparut par une porte, tandis que sa maîtresse se dirigeait vers l'autre et l'ouvrit avec empressement.

C'était bien le comte Olivier de Rambert qui entrait.

Le mystère de sa vie, celui auquel il avait fait allusion dans son entretien avec mademoiselle de Meilhan à la maison aux lierres, c'était sa liaison avec la fausse veuve de l'avenue Hoche.

Elle durait depuis longtemps.

Lorsque le comte parut dans l'ouverture de la porte, Raymonde recula d'un pas.

La physionomie de son ami avait une expression de fureur mal contenue.

Il entra du pas d'un maître, arracha ses gants, les jeta dans son chapeau, plaça le chapeau sur un piano couvert de broderies turques, et vint se planter devant son amie dans une attitude hostile, presque menaçante.

—Elle s'était déjà remise et souriait

A continuer

AVIS.

Les membres du **New Orleans City Park Improvement Association** sont respectueusement requis d'assister à l'assemblée régulière annuelle qui aura lieu le LUNDI, 4 septembre 1893, à 7:30 heures P. M., No 10 rue Royale, au premier.

SIDNEY F. LANDRY, Secrétaire aux Archives.

8 sept—8 4

La vie, c'est le besoin de Dieu. Le ciel, c'est la possession de Dieu. L'enfer, la privation de Dieu. Le purgatoire, l'attente de Dieu. En sorte que l'âme immortelle, quoiqu'elle fasse, souffre ou jouit toujours de Dieu.

Le bohème Z.... est atteint d'une affection de peau, des plus contagieuses.

Hier, il dit à son concierge, avec un sourire féroce:

—Vous pouvez laisser monter mes créanciers,... j'ai, maintenant, quelque chose à leur donner.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du troisième district.

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,835.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain et une certaine portion de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont, y appartenant ou en faisant en quelque sorte partie, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet désigné par le No municipal No 614, borné par les rues Espagne, Villeré et Robertson et l'avenue Washington. Le dit terrain est désigné par le No neuf sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 28 février 1879, et mesurant trente-trois pieds trois pouces de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur. Et ladite portion de terre forme partie du terrain No Dix, et mesure, plus ou moins, vingt six pieds de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1879. Ladite portion de terrain est bornée du côté de la rue Robertson, par le reste dudit terrain No Dix, et de l'autre vers la rue Villeré par le terrain No Neuf ci-dessus décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 aout—25—sept 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Sixième District.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,765.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Peres et Mme Mary J. Finegan, son épouse.

Finlay & Brunswig, une maison de commerce composée de Geo. R. Finlay et Lucien N. Brunswig, vs Leo C. Peres et Mme Mary Jane Finegan, son épouse, in solido.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No 22,547.

Le même vs le même; même Cour No 22,547.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Peres et Wm. H. Finegan, in solido.

Seconde Cour de Cité de la Novelle-Orléans—No 15,165.

Le même vs le même; même Cour No 15,165.

EN VERTU DE TROIS WRITS DE FIERI facias et de deux alias writs de fieri facias à moi adressés, respectivement, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et les Honorables Première et Seconde Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Deux terrains** avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet No 187 borné par les rues Octavie, Laurel, Constance et l'avenue Peters, désignés comme les terrains Nos 35 et 36 et mesurant, chacun, trente pieds de façade rue Octavie, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et 6 pouces.

2° **Un lot de terre** avec les améliorations dans le même district et ilet, désigné comme lot No 19 mesurant trente pieds de façade à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

3° **Deux lots de terre** et améliorations dans le même district et dans l'ilet No 305 borné par les rues Perrier, Colisée, Joseph et Octavia, désignés par les Nos 12 et 13 mesurant soixante pieds de face à la rue Perrier sur cent huit pieds de profondeur.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 aout—11 18 25—sept 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, faisant face au "Lee Circle"

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,8[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent situées dans le Premier District de cette ville, dans le lot compris entre le Tivoli Circle, les rues St-Charles, Delord, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle; cent pieds trois pouces quatre lignes sur la limite inférieure, cent dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er sept—1 8 15 22 29—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour acheter une belle résidence rue du Canal.

Vente d'une grande Résidence.—Propriété de valeur formant le coin sud-est des rues Canal et Derbigny.

A. L. Johnson versus Suc. de Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Jackson alors Gasquet et actuellement Avenue Cleveland, les rues Derbigny et Claiborne, désignés par les numéros Dix-huit et Dix-sept de l'ilet No Vingt sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le premier jour de mai 1840 et déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue du Canal sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No Dix-huit formant l'encoignure des rues Canal et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 aout—3 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété au premier district.

William P. Murray vs Richard R. Reames.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,454.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Cypress, Willow et Claiborne désigné par la lettre D sur une esquisse ou certificat d'arpentage fait par P. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 26 avril 1882 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 29 avril 1882, et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Willow sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et se trouvant à une distance de quatre-vingt-sept pieds un pouce de la rue Cypress.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

4 août—4 11 18 25—1 6 sept

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme M. A. Permentier vs Mme E. Johnson, veuve.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans.—No 13,379.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité, siégeant pour l'Honorable Léon L. Labatt, absent sur congé, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MERCREDI 6me jour de septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, un perroquet avec cage, un geai avec cage, un lot de plants de fleurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

26 août—26—1 6 sept

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible] cents,

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en Bois à Deux Etages,

Et un Cottage Double en Bois, 283, 283 1/2 et 285 rue Dumaine.

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Jacob Imhof.

No 39,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre signé le 1er août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° La belle résidence en bois à deux étages, Nos 285 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Claiborne et Derbigny, ayant une large galerie en fer, environ 9 chambres aux premier et second étages et une grande entrée sur le côté pour la voiture; cour pavée, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3 et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage rémunératif double en bois, 283 et 283 1/2 rue Dumaine, adjacent à la propriété décrite ci dessus, ayant 5 chambres, allée et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont dans un bon voisinage, à proximité des chars urbains, des marchés, des écoles et sont bien louées.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final: 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant F. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire du mineur Effie Davidson Devan.

No 39,757- Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, signé le 23 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains dans le Septième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Commerciale et Macarty, désignés par les Nos 21 et 22, et mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Millaudon, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant: et l'acquéreur paiera les taxes de 1893; 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26août—26 sept2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles Productifs

Et excellemment situés,

Dans le Troisième District.

Bague en diamant, montre en or, Argenterie et meubles de Ménage.

Succession de Joseph Magioni.

No 39,587.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, en date du et signé le 8 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage double en bois, bien situé et à un étage avec mansarde, Nos 374 et 374 1/2 rue Royale, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale, Chartres, La paix et Français, ayant 4 chambres, allée de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 28 mai 1828, et mesurant, au pied français, 30 pieds de face rue Royale, sur 80 pieds de profondeur; borné d'un côté par le terrain No 4, à l'autre par le terrain No 6 et à gauche par la propriété autrefois ou anciennement appartenant à Louis Grossman. Il est situé dans un bon voisinage, en face du Parc Washington, il y a devant un chemin de fer, et à proximité, des églises, des écoles, des marchés.

2° Les cottages doubles solidement construits, à un étage avec mansardes, Nos 25 et 27 rue Montégut, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Montégut, Conti, Chartres et Levée, ayant 6 chambres, citerne, allée, etc. Le terrain mesure 42 pieds 6 pouces de façade rue Montégut, sur 92 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Il est près de la rivière, des chemins de fer passent près et n'est jamais sans de bons locataires.

Aussi, le même jour, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, 14 rue Carondelet, entre Canal et Commune,

Une bague en diamant, une montre en or, de l'argenterie, des meubles de ménage, des lorgnons de spectacle, un revolver.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux. Pour les effets immobiliers, un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les taxes dues, et exigibles en 1893, assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Theo. Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 août—12 19 26—2 9 13 sept

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRSICH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double en Bois Désirable,

Nos 196 et 196 1/2 rue Miro.

Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Denise Douce.

No 39,584—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friedericks, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 9 août 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en bois désirable, Nos 196 et 196 1/2 rue Miro, entre Dumaine et Ste-Anne, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans une bâtisse à deux étages détachée dans le fond, allées de côté, citernes et cours à l'arrière de chaque corps de logis. Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, Dumaine et Ste-Anne, mesurant 30 pieds 2 pouces face à la rue Miro sur 89 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant partie du lot de terre désigné par le No 13 sur un plan dressé par C. Giroux, le 10 janvier 1853, déposé au bureau de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Toujours d'un bon rapport et situé dans un voisinage tranquille et convenable.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un an après la date d'adjudication, représenté par un billet et garantie par lien et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sera requis par lier la vente.

L'acte de vente pardevant Emile J. Barnett notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 13

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTS

MEUBLES DE MAISON

—ET—

CANDELABRES.

Grande Bibliothèque de Loi, etc.

Succession d'Augustus Bernau.

No 39,636—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, je procéderai à la vente, le LUNDI et le MARDI, 4 et 5 septembre 1893, à 11 heures A. M., au local No 340 rue CANAL, COIN DERBIGNY, et au bureau No 1 RUE BOURBON, au premier, la propriété mobilière suivante, à savoir—

Au No 340 rue du Canal.

Beaux meubles de salon, magnifiques candélabres de cristal, élégantes gravures, ornements en bronze et en marbre, orgue, tapis de moquette, miroirs français, articles de plaqué, meubles de salle à manger, range, bouilloire, etc.

—AUSSI—

Dix bibliothèques en noyer, cerisier et acajou et leur contenu, se composant principalement d'œuvres légales.

Au bureau, No 1 rue Bourbon.

Au-dessus du magasin de chapeaux R. E. Lee.

Pupitres à cylindres et autres, rapports de la Louisiane, rapports de la Cour Suprême des Etats-Unis, Encyclopédie de loi et autres œuvres.

D'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

22 août—22 27—sept 1 2 3 4 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à douze mois de crédit. Droit, Titre et intérêt à et dans les terrains rue Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.

Aikens Brothers vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - No. 38,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B., siégeant pour l'Honorable Geo. H. Théard, de la Division E, maintenant en congé, en date du 16 août 1893, dans l'affaire ci-dessus, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Chas. A. Aitkens et d'Adrian F. Aitkens, insolvables, dans l'affaire de la maison de Aitkens Bros. vs. leurs créanciers, étant un sixième indivis chacun, à et en la propriété ci-après décrite (laquelle propriété, néanmoins, est sujette à un usufruit à vie en faveur de M. Charles L. Aitkens); savoir:

Deux certains terrains avec les améliorations et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet 87, borné par l'avenue Washington et les rues Quatrième, Laurel et Constance, désignés par les Nos 3 et 4 sur un croquis pris d'un plan de Pilié & Murray, voyers, en date du 7 mars 1868. Lesdits terrains sont contigus les uns aux autres, et mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Quatrième, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, et sont formés d'une partie des terrains désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur le premier plan du dit carré dressé par Louis H. Pilié, voyer en date du 10 juillet 1860, et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, comme plan No 32.

Termes et conditions — Cette vente à l'enchère étant la seconde et dernière, les droits, titres et intérêts dans la susdite affaire seront définitivement adjugés au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et solvable sécurité, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an, à partir du jour de la vente, et hypothèque spéciale ainsi que privilège sur la dite propriété, jusqu'à parfait paiement

L'acte de vente, pardevant A. H. Wilson, notaire, aux frais de l'acquéreur,

18 août—18 23 30—6 sept

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POÈTES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmony et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
[illegible]13 Dauphine et Indépendance.
[illegible]14 Station des cars, Pologne.
[illegible] Casernes des Etats-Unis.
[illegible] et Dauphine.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matière publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 CHARTRES [illegible]

ASSURANCES

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	$588,673 87
A ajouter: Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire: Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire: Primes remboursés et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48,572 87	$130,733 68
Primes nettes		$441,568 89
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 66	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciair etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18 565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main	$66,796 06
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman)	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne. 2 janvier 1893

(Signé): FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD. JOS. SCHWARTZ. J. H. MENGE. Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASSINGER, A. G. RICKS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH, FRANK VATTER, JOHN G. MOLL, J. E. MERILH, D. BERNHARDT, J. J. LANGLES, M. VONDERBANK, P. W. DIELMANN, EMIL WEBER, A. THIESEN

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les réglements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.
5 nov—

STRAUB'S
Queen of the South
CORN MILLS.
12000 IN USE.
New Orleans Machinery Co.
NEW ORLEANS, LA.